

Marc FLANDREAU,
« Agrégation d'économie : le problème, c'est le jury »
L'Économie politique
N° 23, juillet 2004, pp. 15-24.

Agrégation d'économie : le problème, c'est le jury

Marc Flandreau,
professeur d'économie à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris.

L'AGRÉGATION DES UNIVERSITÉS OCCUPE UNE PLACE PARTICULIÈRE dans le paysage de la science économique française : elle est la clé d'accès aux positions universitaires. Pour cette raison, elle a une influence considérable sur la façon dont la science économique est vécue et enseignée, d'où son importance pour la Cité. En dépit de cela, et des controverses qu'elle provoque de temps à autre, elle reste mal connue.

Ce concours a lieu tous les deux ans et permet le recrutement d'économistes ayant titre de « professeur des universités ». Ces professeurs des universités constituent une sorte d'aristocratie de la profession, puisqu'ils occupent le sommet de la hiérarchie universitaire et ont la haute main sur la définition des programmes d'enseignement, de recherche, etc. Les candidats sont examinés par un jury de six ou sept membres désignés par le ministère sur proposition d'un président, lui-même désigné par le ministère. Les épreuves, qui s'étalent sur une année universitaire, comprennent trois (naguère quatre) oraux, à l'issue desquels un classement est établi. Il va sans dire que le président, par la sélection du jury qu'il opère, a un rôle décisif dans le classement des candidats.

Au-delà de ces généralités, il est très difficile de décrire au profane ce qu'est l'agrégation d'économie, mode de recrutement bien



particulier que les sciences économiques partagent avec le droit et la science politique. Pour entrer dans le vif du sujet, le mieux est sans doute de partir d'une anecdote, que j'emprunte à l'excellent ouvrage de Bertrand Blancheton [1]. L'action se situe il y a un peu plus de cent ans, et ne met donc en cause que des personnes disparues. Pourtant, les faits pourraient tout aussi bien avoir lieu aujourd'hui, comme tous ceux qui ont côtoyé l'agrégation pourraient le confirmer.

Le 29 avril 1901, donc, un dénommé Albert Aupetit soutient une thèse qui reprend et perfectionne l'analyse walrasienne de la monnaie. Le travail s'intitule *Essai sur la théorie générale de la monnaie* et est soutenu à Paris avec un jury composé des professeurs Beauregard, Souchon et Bourguin. Schumpeter écrira à son propos, en 1954, que « l'Essai sur la théorie générale de la monnaie, d'Aupetit, est un ouvrage de jeunesse qui témoigne de qualités saisissantes et qui vaut le coup d'œil, encore aujourd'hui » [2].

CHARLES GIDE DÉCIDERAIT FINALEMENT DE NE PAS PRÉSIDER L'AGRÉGATION, DÉCOUVRANT QUE CETTE CHARGE L'OBLIGERAIT ÉVENTUELLEMENT À ÉCOURTER SES VACANCES.

Dans la foulée, Aupetit se présente à l'agrégation d'économie, dont la première édition remonte à 1897 [3]. Il est recalé. En 1903, il essaie de nouveau. Léon Walras, qui n'appartient pas au cercle étroit des agrégés de l'Université française et qui enseigne à Lausanne sa théorie de l'équilibre général, se réjouit des efforts d'Aupetit, y voyant l'occasion de trouver un disciple pour propager ses idées en France. Il se réjouit d'autant plus que le nom qui circule le plus souvent comme président du jury de la future agrégation est celui de Charles Gide, que Walras voit comme son plus fidèle soutien parmi les économistes français. Cependant, le coauteur avec Charles Rist de la fameuse *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours* décidera finalement de ne pas présider l'agrégation, découvrant que cette charge implique quelques contraintes et l'obligerait éventuellement à écourter ses vacances.

Exit Gide, c'est un professeur de droit, Jules Léveillé, qui a déjà présidé les trois jurys précédents, qui assume de nouveau la responsabilité – l'agrégation d'économie est issue de l'agrégation de droit, et les premières présidences ont correspondu à une sorte de passage de relais. En pratique, cependant, un certain Paul Cauwès, qui d'ailleurs présidera l'agrégation suivante, occupe dans le jury une influence prépondérante. Or Cauwès, partisan de l'« économie

politique nationale », par opposition à l'« économie politique libérale », a des doutes sur les bienfaits du libre-échange. Il craint aussi que le formalisme mathématique ne soit qu'un « déguisement scientifique » voulant prouver la supériorité du libéralisme. Et puis, certains conflits idéologiques l'ont opposé dans le passé à Beauregard, libéral bon teint qui a présidé la thèse d'Aupetit. Pauvre Walras, qui se croyait socialiste, et pauvre Aupetit, qui rencontre un second échec pour cause de libéralisme ! Il ne lui restera plus qu'à faire une carrière – assez brillante, du reste – à la Banque de France, et à enseigner en parallèle hors de l'Université. Ironie de l'histoire, Aupetit sera en 1936 le premier membre extérieur de l'Université à siéger dans un jury d'agrégation.

Pour le lecteur familier de l'agrégation, le récit précédent se suffit à lui-même, tant il a un air de déjà-vu. Un mot d'éclaircissement ne sera pourtant pas superflu pour le néophyte.

Il faut dire, pour commencer, que les acteurs de ce minuscule drame ont des rôles bien repérés : Walras, l'économiste réputé, exclu du jeu universitaire français, qui se morfond au-delà des frontières ; Gide, le professeur à la réputation de rigueur irréprochable, qui sacrifie finalement un candidat sur l'autel de sa tranquillité ; Cauwès, qui joue le rôle du méchant mandarin en obstruction sur la route du progrès ; et Aupetit, enfin, victime d'une balle perdue sur le champ de bataille universitaire. Ensuite, le scénario est bourré d'ingrédients familiers : les rumeurs qui entourent la constitution du jury et les spéculations auxquelles ces rumeurs donnent lieu ; les candidatures se déclarant sur la base de l'anticipation que tel ou tel présidera le jury de l'agrégation, ce qui favoriserait certains candidats et en gênerait d'autres ; la façade du débat, enfin, qui ne répugne pas à invoquer des justifications politiques, alors qu'il s'agissait évidemment, pour Cauwès, de barrer la route de Paris à l'« Ecole de Lausanne »... En somme, avec l'agrégation, plus ça change, plus c'est la même chose.

Le poids des réseaux

L'anecdote qui précède éclaire d'une lumière nouvelle la récente controverse sur le jury de l'agrégation 2003-2004, qui a été accusé

LE SCÉNARIO EST BOURRÉ D'INGRÉDIENTS FAMILIERS : LES RUMEURS QUI ENTOURENT LA CONSTITUTION DU JURY ET LES SPÉCULATIONS AUXQUELLES ELLES DONNENT LIEU ; LES CANDIDATURES SE DÉCLARANT SUR LA BASE DE L'ANTICIPATION QUE TEL OU TEL PRÉSIDERA LE JURY DE L'AGRÉGATION...

[1] B. Blancheton, *Le Pape et l'Empereur. La Banque de France, la direction du Trésor et la politique monétaire de la France (1914-1928)*, Albin Michel, 2001.

[2] *A History of Economic Analysis*, Oxford University Press, 1954, p. 840.

[3] Les lecteurs intéressés par l'histoire de l'agrégation ne manqueront pas de consulter l'excellent ouvrage de Lucette Le Van-Lemesle, *Le Juste et le Riche. L'enseignement de l'économie politique, 1815-1950*, Paris, 2004. Le chapitre du livre consacré à l'histoire de l'agrégation est reproduit dans ce numéro, en p. 52 [NDLR].



de partialité au vu des résultats de l'admissibilité. Le jury, a-t-on entendu, aurait privilégié les candidats qui lui étaient « proches », tant institutionnellement que politiquement. Diverses pétitions ont circulé, et un débat sur l'agrégation a été lancé.

Une étude récente et utile, due à Laurent Linnemer et Anne Perrot, a particulièrement retenu l'attention. Elle s'intitule « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le concours d'agrégation en sciences économiques » [4]. S'attachant à dresser un certain nombre de constats sur le concours d'agrégation, l'étude établit entre autres le fait suivant : « *Le taux de succès au concours [pour un candidat donné] est augmenté par la proximité institutionnelle ou scientifique [de ce candidat] avec un membre du jury* ». En chiffres, pour les neuf concours qui ont eu lieu entre 1985-1986 et 2001-2003, Linnemer et Perrot trouvent qu'un candidat « non connecté » a eu une chance sur cinq d'être admis (21 %), contre un peu moins du double pour un candidat « connecté » (37 %). L'effet Aupetit, à l'évidence...

Quiconque a fréquenté le concours d'agrégation sait parfaitement à quoi s'en tenir sans avoir besoin des calculs de Linnemer et Perrot. Mais nous autres économistes sommes ce que nous sommes : il nous paraît nécessaire de « prouver » ce qui tombe sous le sens commun. Disons, pour commencer, que la preuve de Linnemer et Perrot est une bonne façon de résumer, pour le public intéressé, la véritable nature de l'agrégation, qui est d'être une affaire de réseaux. Je montrerai plus loin que certaines données récoltées dans leur étude permettent aussi de soulever plusieurs questions que beaucoup se posent « sans oser le demander ».

En premier lieu, il faut sans doute souligner qu'il n'est pas si aisé de tirer des enseignements de ces résultats. Passons sur les problèmes de méthode : par exemple, la notion de « lien personnel » est par définition difficile à appréhender, et sujette à des problèmes de mesure, surtout lorsque l'analyste qui recense ces « liens » cherche précisément à en établir l'importance [5]. De façon plus fondamentale, il n'est pas entièrement sûr que la mise en évidence de liens personnels, en elle-même, prouve quoi que ce soit, comme les auteurs le reconnaissent. Vingt-cinq ans d'économie de l'information ont fini par entamer la croyance des économistes dans la possibilité d'avoir de purs marchés, automatiques et impersonnels. L'échange est, pour de multiples raisons (bonnes et mauvaises), toujours personnel. Ainsi, on pourra soutenir qu'une connaissance plus étroite

[4] L. Linnemer et A. Perrot, *Revue économique*, vol. 55, n° 2, mars 2004, p. 275-322.

[5] La définition du « lien » retenue par les auteurs est assez générale : il y aura lien si le candidat a soutenu sa thèse dans l'université d'un des membres du jury, si son directeur de thèse est dans le jury, ou s'il appartient à la même institution que l'un des membres du jury. On aurait pu penser mesurer les effets respectifs de ces différents liens.

des travaux et des qualités de tel ou tel peut toujours justifier l'avantage donné à ce qui est déjà connu.

Ce qu'on veut dire, donc, quand on déplore l'influence des réseaux personnels, c'est qu'ils agissent en opposition à d'autres critères « objectifs » de qualité scientifique. On comprend que cette question, délicate, soit embarrassante à soulever. C'est pourtant la seule qui importe. Ainsi, pour prendre une métaphore, les systèmes de crédits modernes se sont typiquement développés au sein de réseaux personnels. Pour autant, certains ont permis un grand développement économique, et d'autres pas. En pratique, on voudrait, que la part inévitable de l'inter-individuel n'existe pas aux dépens du développement de la « science économique » française.

Un critère de créativité scientifique

L'agrégation recrute des économistes « favorablement connus » du jury, c'est établi. Elle en élimine d'autres « défavorablement connus », cela paraît très probable. Mais quelle est la qualité « objective » des lauréats ? Pour parler en économistes, le réseau personnel et l'excellence sont-ils des compléments ou des substituts ?

Pour répondre à cette question, il faut bien finir de tourner autour du pot et tenter de définir un critère pour juger de la qualité de la sélection opérée par le concours d'agrégation. A cette fin, il a été constitué, à partir de la base de données EconLit [6], un indice de la production individuelle. EconLit, en répertoriant les publications économiques dans les principales langues, fournit une indication précieuse sur l'activité scientifique de tout économiste. On peut alors calculer le stock moyen de documents produits par tête, à la date de l'agrégation, pour la liste des cinq premiers de chaque concours [7]. Se limiter aux cinq premiers est évidemment arbitraire ; mais comme les lauréats choisissent leur affectation en fonction de leur classement, celui-ci doit forcément être utilisé comme moyen de pondérer la qualité du recrutement. Le lauréat bien classé aura plus de chances d'occuper rapidement une solide position, et son impact universitaire en sera grand : en termes de « reproduction », le classement est une variable clé [8].

A côté de ce premier indice, qui vise à cerner la qualité des professeurs d'économie au moment de leur intronisation, un deuxième indice consiste à mesurer la production des cinq mêmes lauréats, pour chaque agrégation, mais cette fois-ci après leur sélection, en calculant le nombre de citations EconLit par personne et par an, entre

[6] EconLit est une base de données bibliographiques produite par l'American Economic Association qui fournit des références avec résumés de livres et d'articles extraits d'environ 400 périodiques économiques. Web : <http://www.econlit.org>

[7] Données publiques recueillies à partir du *Journal officiel* (www.legifrance.fr). Je tiens ces données à la disposition des lecteurs intéressés. Je remercie par ailleurs Laurent Linnemer et Anne Perrot, qui m'ont permis d'obtenir les données correspondant à la période 1985-1991.

[8] Bien sûr, l'idéal eût sans doute été de pondérer la contribution de chacun en fonction du rang d'admission, mais la question des pondérations aurait été très épineuse, et le travail beaucoup plus lourd. Au total, il est fort probable que cela n'aurait pas ajouté grand-chose à la méthode choisie ici.

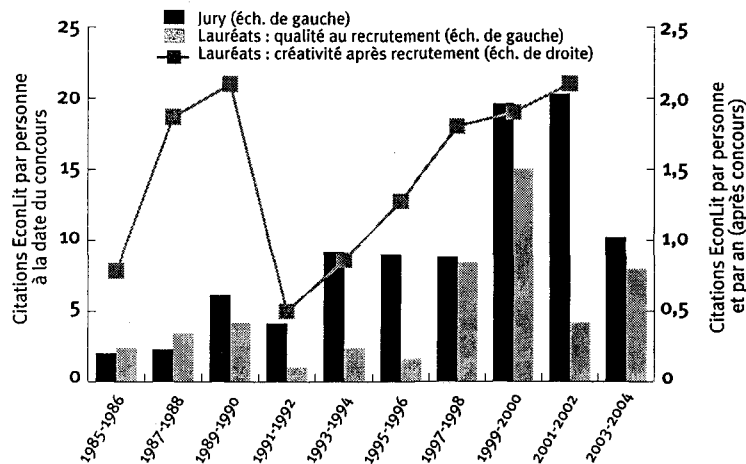


la date du concours et aujourd'hui. Ce second critère mesure la capacité du jury à discerner le potentiel des recrues. Pour terminer, une mesure de la qualité du jury a été établie selon une procédure similaire à celle retenue pour le premier indice. Elle est représentée par le stock de citations EconLit par tête, pour chaque jury, à la date du concours.

Il est évident que le critère de qualité qui a été utilisé est imparfait. Pourtant, au fur et à mesure du travail de collecte, je me suis peu à peu persuadé de son utilité. On découvre, en l'utilisant, une grande variété dans le niveau des lauréats : tels majors de promotion, sans publication ou presque, obtiennent avec notre critère la mauvaise note qu'ils méritent. Quant aux lauréats prolifiques, on voit qu'ils affichent souvent, au sein d'un domaine d'étude privilégié, une certaine diversité dans leurs contributions. En réalité, le monde des professeurs des universités se divise en deux catégories : ceux qui produisent et ceux qui ne produisent rien. Au-delà de questions d'école, donc, le critère d'EconLit mesure bien l'intensité de la créativité scientifique – critère partiel et partial, il est vrai, mais qui a l'avantage d'être englobant et d'éviter tout jugement de valeur sur ce que devrait être une « bonne » production scientifique.

La qualité au concours, la qualité après le concours et la qualité du jury sont représentées sur la Figure 1. Le premier constat est

Figure 1 : Une qualité aléatoire des candidats... et des jurys



celui de l'extrême volatilité des indices. Tant la qualité des lauréats que celle des jurys sont extrêmement aléatoires d'une année sur l'autre. Il y a des jurys à la qualité scientifique exceptionnelle, et d'autres à la qualité douteuse. A ce titre, et dans cette instabilité générale, le jury de l'agrégation 2003-2004, qui a défrayé la chronique, paraît assez « typique » : sa qualité scientifique est au moins égale à la moyenne, et il en est de même des lauréats qu'il a sélectionnés. Difficile de comprendre, au seul vu des indices qui le caractérisent, l'animosité dont ce jury a fait l'objet : n'y aurait-il pas eu beaucoup d'arrière-pensées ? Songeons à l'affaire Aupetit, encore.

En fait, la volatilité générale des indices est peut-être la clé de tout le débat. Prenons par exemple les jurys 1989-1990 et 1991-1992. Tandis que le premier a primé des candidats qui allaient produire en moyenne deux textes par an dans la décennie suivante, le second a préféré un groupe qui allait produire quatre fois moins. Or ce rapport de 1 à 4 se voyait déjà dans les *curriculum vitae* qui ont été soumis aux jurys : quatre citations par personne environ selon EconLit pour le premier concours, contre une seulement pour le second. La conclusion est claire : le problème majeur de l'agrégation, c'est son absence de fiabilité. Les jurys choisissent n'importe comment. Il est naturel, dans ce contexte, que ce concours suscite beaucoup d'angoisses et nourrisse si facilement la rumeur.

Le problème, donc, ce n'est pas l'agrégation, mais plutôt le jury. Pour montrer cela, la Figure 2 (cf. page suivante) propose de mettre en rapport un indice synthétique de la qualité des lauréats (qui prend en compte la moyenne des deux indices mentionnés ci-dessus) avec l'indice de la qualité du jury [9]. A l'évidence, il y a un petit air de famille ; dans une certaine mesure, on peut dire : « à bon jury, bons lauréats ». Tout se passe comme si la qualité des membres du jury avait une influence, au moins partielle, sur le profil de créativité des lauréats choisis. Au fond, tout ceci n'est-il pas parfaitement raisonnable ? Comme concours de recrutement, l'agrégation ne vaut pas mieux que ceux qui en ont la responsabilité. Les jurys ont les lauréats qu'ils méritent.

S'arrêter là serait cependant très insuffisant. A ce niveau de généralités, la réponse aux problèmes de l'agrégation semblerait être

**EN RÉALITÉ, LE MONDE DES PROFESSEURS
 DES UNIVERSITÉS SE DIVISE
 EN DEUX CATÉGORIES : CEUX QUI PRODUISENT
 ET CEUX QUI NE PRODUISENT RIEN.**

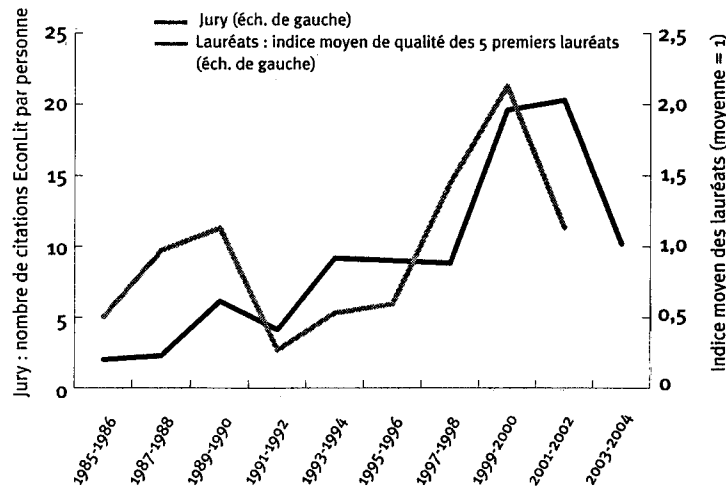
[9] Pour 2003-2004, l'indice de qualité se limite, pour des raisons évidentes, au stock de citations à l'agrégation.



de nommer de « bons jurys » : on imagine sans peine les débats sans fin auxquels une telle recommandation donnerait lieu. Et puis, si la Figure 2 révèle une corrélation, elle est imparfaite. Mais ce qui doit être questionné, c'est la modalité par laquelle la qualité du jury influence celle des lauréats. L'hypothèse formulée ici est que la qualité scientifique agit essentiellement par le canal du degré d'ouverture et de transparence du jury tel qu'il est perçu par les candidats. Dans la mesure où l'identité du président du jury est, dans les faits, connue des candidats au moment où ceux-ci se déclarent, il est clair que cette identité aura une influence sur leur décision de se présenter ou non. Dans les termes de l'anecdote initiale, c'est parce qu'il pensait que Gide serait président de l'agrégation qu'Aupetit a décidé de se présenter.

En conséquence, un concours perçu comme ouvert sera capable d'attirer un plus grand nombre de candidats de bonne qualité, ce qui, toutes choses égales par ailleurs, se traduira par des lauréats de meilleur niveau. Et comme un jury ouvert tend à privilégier la qualité, il n'aura aucune peine à piocher dans le vivier des candidats des profils très productifs. En reprenant les données de Linnemer et Perrot sur le pourcentage de candidats non « accointés » à un

Figure 2 : A bon jury, bon candidat



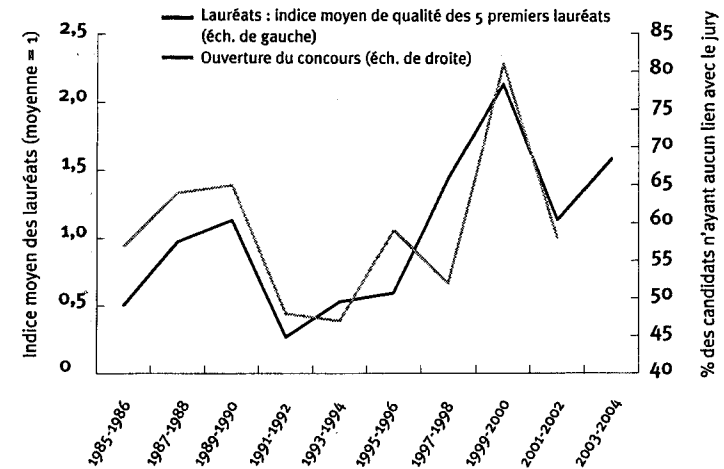
membre du jury au moins comme mesure du degré d'ouverture du concours, il est possible d'examiner cette hypothèse de façon rigoureuse en se demandant si les concours les plus « ouverts » procèdent à un recrutement de meilleure qualité. Ainsi, la Figure 3 compare, jury par jury, la qualité des lauréats et le degré d'ouverture du concours d'agrégation. Le résultat est saisissant. Les concours qui ont suscité beaucoup de candidatures non accointées, parce qu'ils étaient perçus comme plus concurrentiels, ont sélectionné des profils de meilleure qualité : davantage de bons candidats ont jugé leurs chances plus importantes, et ce à juste titre, ce qui a rejailli, *in fine*, sur la qualité révélée du concours.

Pour des économistes, la conclusion qui s'impose n'a rien de bien surprenant. Résumons-nous : le recrutement des professeurs d'université par le concours d'agrégation a toujours mis en jeu des effets de « clique ». Ceci est probablement inévitable, compte tenu qu'il s'agit de coopter une nouvelle génération d'économistes à chaque concours. La question des individualités ne peut donc être esquivée.

Ce qui compte davantage, c'est la capacité de ce mode de recrutement à assurer une stabilité et une pérennité dans la qualité du



Figure 3 : L'ouverture intellectuelle, gage de qualité



recrutement. Or, selon ce critère, l'agrégation est un échec patent. Le fait qu'elle a lieu tous les deux ans devrait pourtant faciliter l'obtention d'un flux de candidats de qualité homogène, surtout eu égard au grand nombre de thèses de sciences économiques qui sont soutenues chaque année.

La solution ne semble pas devoir être cherchée dans la définition abstraite d'un critère d'excellence pour les jurys. Car la « bonne science » n'est pas unique : elle est, par nature, diverse. Pour sauvegarder la diversité du recrutement, il est indispensable d'assurer une diversité intellectuelle et scientifique à l'intérieur même de chaque jury, quitte à retirer à leur président la capacité exclusive de leur constitution. C'est la seule manière, me semble-t-il, d'introduire la concurrence dans le concours d'agrégation. Tant que celui-ci fonctionnera comme une « tontine » permettant à chaque président de se servir dans le pot quand son tour arrive, il n'y aura pas d'espoir d'amélioration. Les économistes pourront-ils faire l'impasse de s'appliquer à eux-mêmes ce qu'ils enseignent ? Ou, pour dire les choses autrement : et si l'agrégation devenait enfin un concours ? ■